

# ENVIE DE NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

DEMANDEZ VOTRE PERMIS DE VÉGÉTALISER !



Plus de renseignement sur [www.andresy.com](http://www.andresy.com)

**ANDRÉSY**  
en Yvelines 

# ENVIE DE NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS ?

## DEMANDEZ VOTRE PERMIS DE VÉGÉTALISER !

Transformez trottoirs, pieds d'arbres  
et petits espaces urbains en îlots de verdure !  
Fleurs, plantes grimpantes, couvre-sols... laissez libre cours à votre créativité !

### Pourquoi un permis de végétaliser ?

La Ville encourage les habitants, associations et commerçants à végétaliser l'espace public en proposant un « permis de végétaliser », pour favoriser la biodiversité, embellir notre cadre de vie, créer du lien entre les habitants et développer les continuités écologiques.

### Comment obtenir votre Permis de végétaliser ?



#### 1 Imaginez un projet :

Identifier l'espace public que vous souhaitez végétaliser (trottoir, pied d'arbre, etc.).

À noter : en l'absence de tests de toxicité réalisés sur le sol, il ne sera pas possible de planter des comestibles.



2 Téléchargez le formulaire de demande disponible sur [www.andresy.com](http://www.andresy.com)



3 Envoyez-le complété à [ville.durable@andresy.com](mailto:ville.durable@andresy.com)



4 Une fois votre projet validé

vous signez la charte de végétalisation, puis la Ville installe la signalétique sur site. C'est le moment de jardiner !



5 Entretenez votre espace

Déssherbez et prenez soin de votre coin de verdure. Partagez vos photos avec la Ville !

### Vous êtes jardinier amateur ?

Partagez vos graines, vos plants, ou vos conseils avec d'autres habitants ! Contactez-nous pour rejoindre la dynamique, ou découvrir les jardins familiaux d'Andrésy.

Pour plus d'informations, adressez-vous à [ville.durable@andresy.com](mailto:ville.durable@andresy.com)  
Ensemble, faisons fleurir Andrésy !